

Procès-verbal du Conseil Syndical

Les membres du Conseil Syndical Intercommunal A.E.P. SAUMOS-LE TEMPLE se sont réunis le mercredi 26 juillet 2023, à 18h00, en séance ordinaire à la Mairie de Saumos, siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur CHAUTARD Didier.

Présents : Monsieur CHAUTARD Didier, Monsieur LAPEYRE Denis, Monsieur CUMERLATO Jean-François, Monsieur ROBERT Michel, Monsieur ROBERT William.

Absent excusé : Monsieur PRIETO Jérôme

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023,
2. Election du Vice-Président du Conseil Syndical,
3. Décisions modificatives Budget AEP 2023,
4. Assistance maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable,
5. Attribution d'indemnité forfaitaire,
6. Attribution d'indemnité forfaitaire,
7. Questions diverses.

Date de la convocation : le 20 juillet 2023

1) Procès-verbal de la séance du 13 avril 2023 (2023-008)

Le procès-verbal du Conseil syndical du 13 avril est adressé par courriel à chaque Conseiller Syndical. Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 13 avril 2023 à l'approbation des Conseillers Syndicaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter le procès-verbal, sans observation.

2) Election du Vice-Président du SIAEP (2023-009)

Le Conseil Syndical :

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 juillet 2023 portant démission d'office de Monsieur Jean-Luc PALLIN de son mandat de conseiller municipal du Temple et de Vice-Président du SIAEP,

Vu la nomination de délégué titulaire du SIAEP par le Conseil Municipal du Temple en date du 19 juillet 2023 de Monsieur Michel ROBERT,

Monsieur le Président du SIAEP souligne qu'il convient de nommer le Vice-Président du SIAEP en remplacement de Monsieur Jean-Luc PALLIN.

Monsieur le président du SIAEP précise que le Conseil Syndical doit élire au scrutin secret à la majorité absolue, son Vice-Président.

Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (article L2121-21 du CGCT).

Monsieur le Président du SIAEP demande alors s'il y a des candidats au poste de Vice-Président.

Monsieur Michel ROBERT propose sa candidature.

Monsieur le Président du SIAEP enregistre la candidature de Monsieur Michel ROBERT et invite les Délégués du Syndicat à passer au vote.

Chaque Délégué dépose son bulletin dans l'urne.

Monsieur le Président du SIAEP proclame les résultats:

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 5

-Nombre de Délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0

- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- Suffrages exprimés : 5
- Majorité requise : 4

Monsieur le Président du SIAEP précise que Monsieur Michel ROBERT a obtenu 5 voix dès le 1er tour du scrutin, il est immédiatement proclamé Vice- Président du SIAEP et installé dans ses fonctions.

3) Décisions modificatives Budget AEP 2023 (2023-010)

Monsieur le maire expose au Conseil Syndical que suite à une erreur matérielle sur le budget SIAEP 2023, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives ci-après :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article		Article	
2157 (op 10002)	- 63 003.06	021	- 667 944.00
1313	- 12 000.00	021	+ 604 940.94
13913	+ 12 000.00		
TOTAL	- 63 003.06	TOTAL	- 63 003.06

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article		Article	
023	- 704 941,00	002	- 987 293.83
023	604 940.94	002	887 293.77
		002	- 100 000.00
TOTAL	- 100 000.06	TOTAL	- 100 000.06

Le Conseil Syndical approuve les modifications indiquées ci-dessus.

4) Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable (2023-011)

Le président expose le projet de réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable poursuivant les objectifs suivants :

- Améliorer de manière significative la connaissance du patrimoine du réseau d'Alimentation en Eau Potable,
- Etablir des propositions d'amélioration de la gestion des ressources en eau,
- Anticiper l'évolution des besoins de la commune,
- Disposer d'un état du « service de l'eau potable ».

Le président présente le devis du Cabinet GEDEAU CONSEIL pour la mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation du schéma directeur eau potable d'un montant de :

- 8 685,00 € HT
- 10 422,00 € TTC

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget AEP 2023.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- D'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure du schéma directeur,
- De confier la réalisation de la mission d'assistance au cabinet GEDEAU CONSEIL

5) Attribution d'indemnité forfaitaire (2023-012)

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Considérant que Madame PREVOT Fabienne assure, à titre accessoire, les fonctions de secrétaire (secrétariat, comptabilité...) au sein du Syndicat Intercommunal AEP SAUMOS-LE TEMPLE en remplacement de Madame GARRIGOU Zélida absente du service depuis le mois de novembre 2022.

Après délibération, le conseil syndical décide, à l'unanimité, d'allouer une indemnité forfaitaire de 250 € à Madame PREVOT Fabienne pour sa mission au sein du Syndicat pour l'année 2023.

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

6) Attribution d'indemnité forfaitaire (2023-013)

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Considérant que Madame AEBI Géraldine assure, à titre accessoire, les fonctions de secrétaire (secrétariat, comptabilité...) au sein du Syndicat Intercommunal AEP SAUMOS-LE TEMPLE en remplacement de Madame GARRIGOU Zélida absente du service depuis le mois de novembre 2022.

Après délibération, le conseil syndical décide, à l'unanimité, d'allouer une indemnité forfaitaire de 250 € à Madame AEBI Géraldine pour sa mission au sein du Syndicat pour l'année 2023.

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Rien ne reste à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la séance close à 19h00

NOM PRENOM	POUVOIR	SIGNATURE
CHAUTARD Didier - Président		
ROBERT Michel - Vice- président		
CUMERLATO Jean-François - Conseiller		
LAPEYRE Denis - Conseiller		
PRIETO Jérôme - Conseiller		ABSENT
ROBERT William - Conseiller		